



Ifremer

Objet : Demande de prolongation
de la pêche à la civelle en
rivière de Vilaine

Ref. : STH/LO/09-008

Direction Régionale des Affaires
Maritimes

35084 Rennes cedex

Lorient, le 13 mars 2009

**Institut français de Recherche
pour l'Exploitation de la Mer**

Etablissement public à caractère
industriel et commercial

Station de Lorient
8, rue François Toullec
56100 Lorient
France

téléphone 33 (0)2 97 87 38 00
télécopie 33 (0)2 97 87 38 01
<http://www.ifremer.fr>

Siège social
155, rue Jean-Jacques Rousseau
92138 Issy-les-Moulineaux Cedex
France

R.C.S. Nanterre B 330 715 368
APE 731 Z
SIRET 330 715 368 00297
TVA FR 46 330 715 368

téléphone 33 (0)1 46 48 21 00
télécopie 33 (0)1 46 48 22 96
<http://www.ifremer.fr>

Monsieur,

Vous sollicitez l'avis de l'Ifremer sur la demande présentée par le CLPMEM d'Auray /Vannes d'une prolongation de la pêche à la civelle en rivière de Vilaine, jusqu'au 15 Avril 2009.

Nous vous rappelons, que l'élaboration des mesures de gestions concernant les espèces migratrices est du ressort du Comité de Gestion des Poissons Migrateurs (COGEPOMI) de Bretagne qui implique l'ensemble des usagers et prend en compte les connaissances scientifiques disponibles. Le plan de gestion pour l'anguille en Bretagne, rédigé par le COGEPOMI, indique une fermeture de la pêche à la civelle au 11 mars 2009. Pour respecter la cohérence de cette procédure, toute demande de modification de cette date de fermeture devrait faire l'objet d'une consultation du COGEPOMI.

Toutefois, nous rappelons que le règlement européen n°1000/2007 institue des mesures de reconstitution du stock d'anguille européenne, toute mesure visant à une augmentation de la pression pêche, sur un quelconque stade de son exploitation, irait à l'encontre de ces mesures de sauvegarde.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

C. Talidec
Responsable du département sciences et technologies halieutiques

Copies : Comité Régional des Pêches Maritimes de Bretagne, Comité Local des Pêches Maritimes d'Auray-Vannes, Direction du Centre Ifremer de Brest